

## BOURSE ALEXANDRE PARÉ

La bourse Alexandre Paré est destinée aux étudiants en difficulté financière.

Montant de la bourse : 2 500 \$

Critères d'admissibilité :

- Être inscrit aux trimestres d'automne et d'hiver au programme de baccalauréat ou de la maîtrise en urbanisme ;
- Être inscrit à temps plein ou réputé à temps plein (selon la Loi de l'Aide financière aux études du Québec)
- Démontrer un besoin financier et la capacité à réussir ses études

Comité d'attribution :

L'attribution de la bourse est confiée au comité de sélection et d'attribution des [Services à la vie étudiante](#) de l'Université de Montréal.

Modalités d'attribution :

- Appel des candidatures entre le 22 août et le 19 septembre à 16 h.
- Sélection du récipiendaire au courant du mois de décembre.
- Versement de la bourse : début du trimestre d'hiver (janvier ou février).

Pour plus d'informations sur le concours, veuillez consulter le site des Services à la vie étudiante :

<https://vieetudiante.umontreal.ca/aide-financiere-emploi/bourses-etudes/grand-concours-bourses-etudes>